



COMMISSION DE L'ORGANISATION DES COMPETITIONS

1. ETUDEDES AFFAIRES LITIGIEUSES
2. HOMOLOGATION DES RENCONTRES (CHAMPIONNAT)
 - a) Forfait général CRB KHEMISSA (LWF/SA)

AFFAIRE N°14: Rencontre CRB KHEMISSA - JS TAOURA (S) du 08-02-2020

Etude affaire litigieuse

FORFAIT GENERAL

- L'équipe senior du **CRB KHEMISSA** ayant déclaré 03 Forfait délibérés est déclaré forfait général.
 - Les trois (03) forfaits se résument comme suit :

(PHASE ALLER)

- ✓ 1^{er} Forfait CSAEBBH - CRBK (2^{ème} Journée) AFF N°008.
- ✓ 2^{ème} Forfait NRWOK - CRBK (Du 07^{ème} Journée) AFF N°013.
- ✓ 3^{ème} Forfait CRBK - JST (Du 08^{ème} Journée) AFF N°014.

Conformément aux dispositions des règlements généraux de la FAF en son (Article 63) le club CRBKHEMISSA est déclaré en forfait général, Paragraphe (03) de (l'article 63) qui stipule que :

- Si le forfait général est prononcé durant la phase aller les résultats de l'équipe fautive sont annulés.

Le Président de commission

SERIAIA Boudjemaa